

Conduire un petit rucher

OBJECTIF

Acquérir les techniques de bases pour la conduite d'un rucher de petite taille

DÉROULEMENT

Jour 1

Savoir détecter un environnement favorable à l'abeille, connaître le fonctionnement d'un essaim, se familiariser avec le matériel

Jour 2

Apprendre à maîtriser le maniement d'une ruche, être en capable de s'occuper d'une colonie : problèmes sanitaires et essaimage

Jour 3

Manier une ruche en autonomie, comprendre les principes de division d'un essaim

Jour 4

Être en capacité de récolter du miel

Jour 5

Apprendre à détecter et à intervenir sur une colonie faible ou forte, savoir diagnostiquer et contrôler le varroa et autres problèmes sanitaires, réfléchir et pratiquer une intervention de nourrissage, être en capacité de décider comment la ruche doit être hivernée

Alternance systématique de théorie et mise en pratique

Dates :

24 mars ;

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieux :

Landes (40)

Public :

Agriculteurs.rices,
porteurs.ses de projet
dans le cadre du ppp

Pré-requis :

**Ne pas être allergique au
venin d'abeilles, de
prévoir une combinaison
intégrale d'apiculteur ,
des bottes et gants**

Intervenants :

Mikela Untsain et Jean-
Michel Moussion,
apiculteurs

Repas : tiré du sac

Tarif : 1102 €

Taux de satisfaction :
nouveau

**Responsable de
formation :**

Sophie Ducher

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP). **Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont engagés.**



Tarifs et prises en charge :

-Vivéa ou Fafsea. Depuis janvier 2023 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 3 000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou contactez nous directement

-Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez directement l'animatrice en charge de la formation pour connaître les possibilités de prise en charge

-En soutien à l'ADEAR des Landes, nous demandons 20€ pour les non-adhérent.e.s et 10€ pour les adhérent.e.s

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Modalités d'accès des personnes en situation de handicap

Nous contacter directement

CGS + règlement intérieur :

www.agriculturepaysanne.org/Formation-1418

Inscription obligatoire

07 62 06 72 78 / sophie.ducher@adear40.fr